PROCES-VERBAL du 5 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ennordres régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Cathy PRUNIER, 1ère Adjointe du Maire, en séance ordinaire à la salle municipale, légalement convoqué le 29 mai 2026 et affiché le 29 mai 2026.

Étaient présents (7) : Mme PRUNIER Cathy (1ère Adjointe au Maire), M. MARCHAND Ludovic, Mme AUDEBERT Jennifer, M. CORNUEL Patrick, Mme PFLIEGER Hannah, Mme VALLIER Frédérique, M. DE POMMEREAU Emmanuel.

Absents excusés sans pouvoir (4) :

- M. DUBOIN Hugues (Maire), excusé.
- Mme BLONDEAU Aurélie, excusée.
- M. MICHAUX Jordan, excusé.
- M. MURE D'ALEXIS Guy, excusé.

Absents (0) :

Mme.Hannah PFLIEGER a été désignée secrétaire de séance.

Avec l'ordre du jour suivant :

1 – Élection du délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

2 – Élection de 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif en CDD emploi permanent (Agent Postal Communal).

Affaires diverses

- Projet de planning des conseils municipaux.
- Organisation du 13 juillet (feu d'artifice).

DELIBERATION n°2026/456 du 5 juin 2026
Élection du délégué pour les élections sénatoriales
au scrutin majoritaire.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.O. 276, L.280, L. 284 à L. 293, et R. 131 à R. 148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2113-8, L. 2121-2, L. 2121-15 et suivants et L. 2122-17 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire par les conseillers municipaux ;

a) Composition du bureau électoral

Madame la 1ère Adjointe au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de ;

- Monsieur MARCHAND Ludovic,

- Monsieur DE POMMEREAU Emmanuel,
- Monsieur CORNUEL Patrick,
- Madame VALLIER Frédérique.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistré :

Monsieur DUBOIN Hugues

Madame 1ère Adjointe au Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 6

a obtenu : 6 VOIX

M. DUBOIN Hugues ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme

****

DELIBERATION n°2026/457 du 5 juin 2026

Élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.O. 276, L.280, L. 284 à L. 293, et R. 131 à R. 148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2113-8, L. 2121-2, L. 2121-15 et suivants et L. 2122-17 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire par les conseillers municipaux ;

a) Composition du bureau électoral

Madame la 1ère Adjointe au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de ;

- Monsieur MARCHAND Ludovic,
- Monsieur DE POMMEREAU Emmanuel,
- Monsieur CORNUEL Patrick,
- Madame VALLIER Frédérique.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Madame PRUNIER Cathy,

Madame AUDEBERT Jennifer,

Madame VALLIER Frédérique.

Madame 1ère Adjointe au Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

ont obtenu :

- Mme PRUNIER Cathy 7 voix
- Mme VALLIER Frédérique 5 voix
- Mme AUDEBERT Jennifer 3voix

Pour extrait conforme

****

DELIBERATION n°2026/458 du 5 juin 2026

Portant sur la création d'un poste d'Adjoint Administratif
en contrat CDD emploi permanent.

PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8 3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Durée : *Maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans*

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 3° ;

Madame la 1ère Adjointe au Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu du départ de la secrétaire titulaire, il convient de renforcer les effectifs du service administratif *(Agent Postal Communal)*.
Le conseil doit décider :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non-complet et préciser la durée hebdomadaire de service 12,5/35ème pour les fonctions d'Agent Postal Communal à compter du 5 juin 2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 3° et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'approuver** la création à compter du 5 juin 2026 d'un emploi permanent d'agent Postal Commune dans le grade d'Adjoint Administratif à temps non-complet, à raison de 12,5 heures hebdomadaires dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif Principal.
2. **– de modifier** le tableau des emplois

SERVICE ADMINISTRATIF				
GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif	C	1	1	TNC
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	0	TNC

TC : Temps Complet / TNC : Temps Non-Complet

3 – **d'inscrire** au budget les crédits corresponds.

Affaires diverses

- **Projet de planning des conseils municipaux,**
- **Organisation du 13 juillet (feu d'artifice).**

Levée de séance : 19h00

A Ennordres, le 5 juin 2026

Madame la 1re Adjointe,
Signature :

MAIRIE D'ENNORDRES (Cher)

Mme Cathy PRUNIER

Madame la Secrétaire de séance,
Signature :

MAIRIE D'ENNORDRES (Cher)

Mme Hannah PFLIEGER